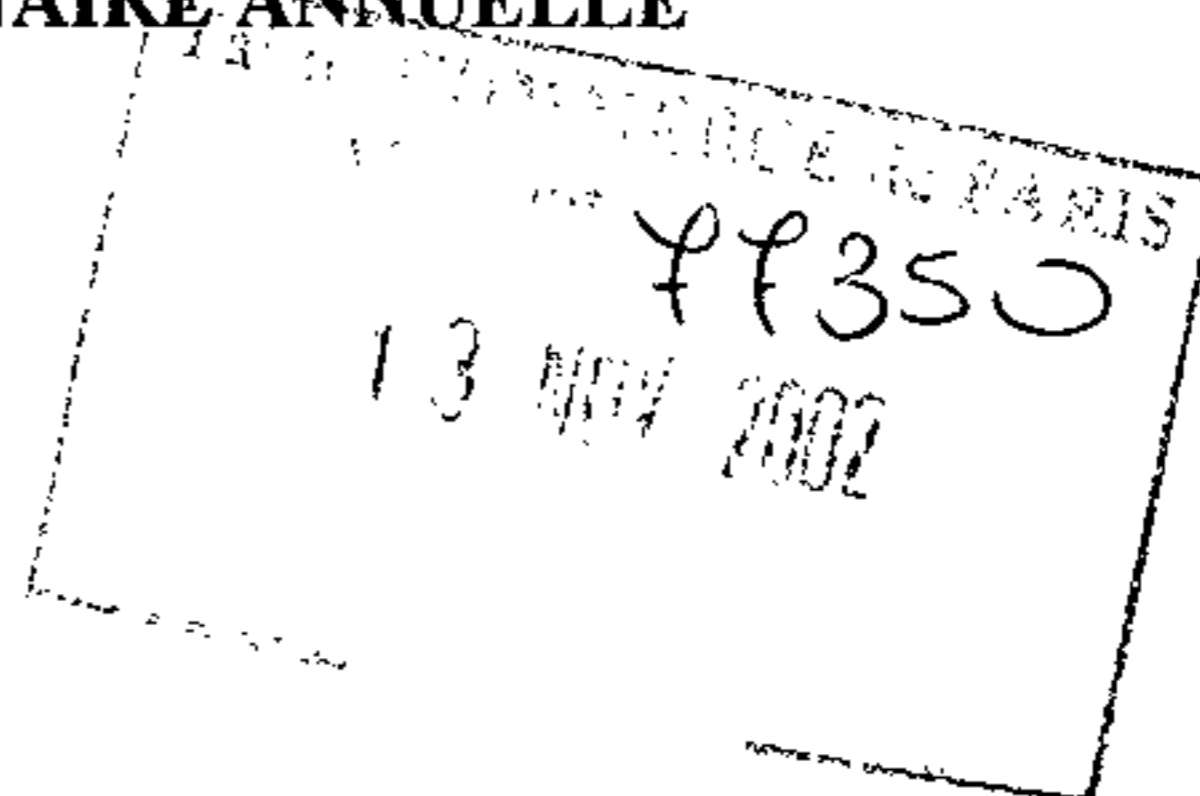


**AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**

Société Anonyme au capital de 502 200 €

Siège Social : 33, rue Daru 75008 PARIS

RCS PARIS B 331 057 406

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 27 JUIN 2002****EXTRAIT**

L'an deux mille deux,  
Le 27 juin,  
A 10 heures,

Les actionnaires de la société AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES, société anonyme au capital de 502 200 € divisé en 2511 actions de 200 € chacune, dont le siège est 33, rue Daru, 75008 PARIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Marcel DENIS, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Geneviève DUBOST et Monsieur Olivier LELONG, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François MAHE est désigné comme secrétaire.

Madame Patricia MEYSSONNIER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente, excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2511 actions sur les 2511 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum du quart requis par la loi pour les décisions ordinaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation remises ou adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,

- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.
- ✓ Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et quitus aux Administrateurs.
- ✓ Approbation des charges non déductibles.
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice.
- ✓ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225.38 du code de commerce et approbation desdites conventions.
- ✓ Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- ✓ Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.
- ✓ Questions diverses.
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte que Madame Patricia MEYSSONNIER ne souhaite pas être reconduite dans son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, décide de ne pas la renouveler dans son mandat et la remercie pour ses diligences passées. Elle approuve la proposition du Conseil d'administration et désigne le cabinet **MBM CONSEIL**, 215 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

***CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide de renouveler le mandat de **Monsieur Pierre DUPUY**, Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Pour extrait certifié conforme*

*Jean-Marcel DENIS*

*Président Directeur Général*

